

A la Une

Bonjour,

Au moment où je vous écris cet éditto toutes les moissonneuses de notre région n'attendent qu'une seule chose le retour du soleil, pour enfin attaquer cette fois ci nos escourgeons et commencer la moisson.

A cette période de vacances, les étudiants sont en congés pour la plupart. Et pour les jeunes agriculteurs c'est aussi l'occasion de faire le bilan à mi-saison. Si l'orage ne nous tombe pas sur le tête, les céréales promettent de très beaux rendements. Betteraves, chicorées et pommes de terre laissent aussi présager de bonnes récoltes mais attention, surveillons de très près les maladies avec le temps pluvieux et humide de ces dernières semaines.

Et pour la fédération c'est aussi le moment de faire le point sur les sujets syndicaux. Premièrement au nom de la fédération et des jeunes agriculteurs un tout grand merci à tous ceux qui se sont rendus ce 18 juin sur Bruxelles que ce soit d'Arion en passant par Malmedy, tout le monde main dans la main est monter sur

Bruxelles en tracteur. L'effet de masse et de solidarité du monde agricole entre tous les secteurs a et va porter ses fruits. Une diminution minime mais une diminution quand même des frais AFSCA avec un bonus pour les agriculteurs sous cahier de charges ou guides autocontrôles et déjà acquise. Suite à cette manifestation plusieurs groupes de travail se réunissent sur différents thèmes : - Un observatoire des prix tant souhaité par la FJA va se mettre sur pied. Nous regrettons vivement que lors de ces réunions aucun représentant de la FEDIS ne soit présent. - Un groupe de travail sur la filière alimentaire pour y assurer des mécanismes de solidarité afin de garantir un prix minimum des productions. Un autre groupe de travail sur le lissage des charges fiscales. Nous espérons que ces groupes de travail apporteront des réponses et des avancées concrètes et rapides pour tout le monde agricole. Nous n'hésiterons pas à vous communiquer les avancées dans les prochaines semaines. Notre mobilisation doit rester importante et peut-être différente. C'est pourquoi ; comme Gré-

gory vous l'annonce en première page de ce plein champ, ce week-end aura lieu dans toute la Wallonie à travers les provinces, une opération « Charmes » des produits agricoles. En collaboration avec l'APAAW et les services agricoles des différentes provinces, la FJA proposera au grand public une dégustation de viande et de lait. C'est l'occasion pour les jeunes agriculteurs de sensibiliser les gens au problème du secteur du lait, de la viande en générale (viande bovine mais aussi les difficultés rencontrées dans le secteur du porc). L'occasion d'expliquer les différences entre les prix des produits qui sortent des exploitations et les produits vendus dans les magasins. Tous ceci doit se faire dans le respect des règles et dans une ambiance bon enfant. Deuxièmement, enfin des avancées sur AIDA !!! L'article d'Isabelle paru début juillet aurait-il réveillé notre ministre ? En attendant, l'arrêté du gouvernement, nous pouvons d'ores et déjà dire que les stages seront obligatoires pour les jeunes qui s'installent à partir du 1er décembre 2008. Esprit de contradiction de la part du ministre puisque

la FJA avait demandé le 1er janvier 2009. Enfin bon ! Pour les reprises au 1er décembre, le jeune devra avoir fait son stage de minimum 3 mois et donc commencer ce stage pour le 1 septembre 2008. Pour rappel, la FJA est en charge de l'encadrement et de l'organisation des stages. Vous êtes candidat maître de stage ? Vous souhaitez accueillir un jeune ? Rien de plus simple : un contact avec le bureau administratif de la FJA et nous vous donnerons toutes les démarches à suivre. Alors pour les jeunes, simple démarche, un petit coup de fil à Olivier notre conseiller en installation. Il vous donnera toutes les informations utiles. Olivier a depuis le début suivi le dossier. Mais malheureusement, le cabinet ne nous a pas toujours invité pour mettre AIDA sur les rails. N'hésitez pas à vous renseigner. Nous sommes convaincus de l'utilité de ces stages, et espérons qu'ils ne seront en aucun cas une contrainte pour ces jeunes qui veulent s'installer. Le communiqué de presse nous avance également que les personnes nées avant le 1er janvier 1978 seront exemptées de ces stages ainsi que les per-

sonnes ayant un membre proche de leur famille décédé ou victime d'une incapacité professionnelle grave de même que les pères ou mères avec des enfants à charges. Les candidats mariés avec des enfants à charge seront exemptés jusqu'en fin 2011. Nous attendons avec impatience que ces informations qui nous ont été communiquées se retrouvent dans l'arrêté gouvernemental. Libramont arrive à grand pas !

La foire de Libramont est l'occasion pour le grand public de découvrir tout l'aspect de notre agriculture. Ces 4 jours de foire, doivent être des journées de fêtes et de rencontre pour le monde agricole. Nous vous rappelons également que le stand de la FJA est aussi VOTRE STAND. Stand d'échange avec les permanents, les conseillers, les services agricoles. Ils seront à votre écoute et vous aideront au mieux à répondre à vos questions.

Les discours des présidents des fédérations auront lieu à 13h sur le stand. Nous espérons également que la FJA aura l'opportunité de rencontrer la commissaire Européenne FISCHER

BOEL. Le Stand de la FJA, comme chaque année, vous proposera toutes les informations sur les sujets syndicaux importants. AIDA sera sans doute au centre des discussions. De même, toutes les informations sur le nouveau cycle de formation FOR-JA qui est mis sur pied en collaboration avec la FWA et UAW sera disponible. D'une façon générale, cette formation contribuera à apporter une série d'outils qui pourront être valorisés dans l'exercice de responsabilités au niveau des structures des différentes fédérations, ou lors d'activité de défense ou de représentation du secteur agricole au sens large. Si vous êtes intéressé par cette formation, vous pouvez venir nous rencontrer et pourquoi pas remplir la fiche d'inscription à cette formation. Soyons tous au rendez-vous du week-end prochain pour la dégustation des excellents produits agricoles wallons afin de sensibiliser le grand public. Nous comptons sur vous. Bonnes vacances aux étudiants. Excellente moisson à tous. Au plaisir de vous rencontrer à Libramont.

Gary Vanvinckenroye
Vice Président

L'agriculteur du mois: Philippe Goies

Philippe Goies est un jeune agriculteur faisant partie du comité FJA de Fleurus. Il a repris la moitié de l'exploitation parentale située à Houtain Leval le 1er janvier 2008. Depuis lors il attend impatiemment des nouvelles de son dossier de demande d'aide à la première installation.

Philippe a suivi ses études à Ciney. « J'ai fait 4 ans d'agriculture et ensuite deux ans de mécanique... Quand j'ai eu fini à l'école, j'ai travaillé là-dedans quelques années. » Et puis maintenant j'ai repris la moitié de l'exploitation le 1er janvier 2008. Philippe et ses parents élèvent un troupeau viandeux et un troupeau laitier. « On trait une trentaine de noires, on a 170 bêtes à peu près et on a des veaux au pis ». Ils cultivent également des céréales, du maïs, des betteraves, de la chicorée, de l'épeautre en céréale. « Au matin c'est tout le monde debout, ma mère trait, mon père soigne. Moi

je donne tout ce qui est tourteaux, soigner les veaux et au soir, mettre la paille et quand la mère n'est pas là je traite ». Pour pouvoir gagner un peu de temps, une salle de traite est en travaux. « Actuellement, on trait en entravée et normalement fin août la salle de traite sera montée. On a construit le nouveau bâtiment il y a deux ans... l'hiver on les laisse là ». A l'avenir, Philippe souhaiterait se tourner plus vers le secteur laitier. « Maintenant il faut voir pour les quotas quand tout sera fini comment ça se passera. Le prix du lait pour le moment ce n'est pas brillant. » « Les cultures, je

n'en ai pas assez pour ne faire que cela ».

Dans le métier d'agriculteur, l'argent est le plus gros souci des jeunes repreneurs. « C'est sûr que ce métier est plus dur que salarié, les heures ce n'est pas la même chose. ... Ce n'est pas tous les mois ton salaire qui tombe. C'est beaucoup de travail mais au final ça dépend des années ; il y a des années ça va, des années ça ne va pas ». « Le lait et la viande si ça se maintient ou si ça augmente ça ira, mes parents s'en sont toujours sortis donc ça devrait aller aussi. Mais par contre il faut voir si les matières premières vont rester à des prix raisonnables surtout ». « Si dans l'avenir il n'y a plus moyen faut arrêter ça c'est sûr ! ».

Pour Philippe, en tant que jeune, il faut commencer le plus tôt possible. « C'est plus

facile quand on est jeune qu'à 40 ans, on apprend toujours de plus en plus et on a d'autres idées ». « Travailler autre part avant c'est enrichissant aussi... J'ai travaillé comme mécanicien soudeur avant et maintenant pour tout ce qui est soudure je fais toutes les réparations moi-même et en mécanique aussi je fais le maximum moi-même. » Concernant les stages agricoles, il trouve que cela peut être intéressant mais ça dépend dans quelle situation on se trouve. « Maintenant quand je vois le boulot qu'on a ce n'est pas possible, j'ai pas de temps à perdre à aller faire un stage. Si c'était après l'école je ne dis pas mais maintenant je ne saurai plus le faire ».

Philippe comptait reprendre l'exploitation plus tard mais le changement de FIA a précipité sa reprise. « C'est pour ça que je me suis décidé si-

non j'allais attendre quelques années. Je suis déjà dans le système AIDA mais j'ai évité les stages. Parce que je me vois mal aller faire 3 mois de stage. » Philippe a demandé une aide à la première installation. « Je n'avais pas de diplôme agricole, j'ai donc suivi le cours A et B de la FJA en cours du soir à Nivelles. J'ai fait cela juste après l'école, en même temps je travaillais à l'extérieur. »

« Mais par contre Aida, une fameuse connerie ce truc là ! Depuis qu'on a rentré le dossier, on attend toujours des nouvelles on ne sait pas encore si on va recevoir quelque chose... donc à mon avis ils ne l'ont pas encore ouvert. En tout cas, si il manque quelque chose, ils n'ont encore rien demandé. C'est le consultant qui a tiré son plan pour monter le dossier, je pense que tout seul je ne l'aurais pas fait, il est venu 5 ou 6 fois au



moins pour le faire. Faut espérer qu'on touche quelque chose par ce que sinon on est mal ! » « Sur le dossier Aida, les jeunes se posent beaucoup de questions et ils espèrent avoir des réponses intéressantes ! » Au sujet d'AIDA, la FJA tient à assurer à Philippe qu'elle reste attentive à ce dossier. Notre Fédération est et restera active dans la défense des intérêts des jeunes agriculteurs en phase d'installation.

Rachel Delefortrie

Les produits phytopharmaceutiques, législation, actualité et perspectives

En marge de la commission Productions végétales/Environnement FJA qui s'est tenue le 26 juin dernier, nous vous proposons de faire le point sur la législation actuelle et future de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (ppp). A cette occasion nous avons le plaisir de recevoir Carl De Vleeschouwer (PhytoEauWal), Jean Marot (Comité régional Phyto) et Bernard Decock (Service d'étude FWA). Cette commission fut, de l'avis général, très enrichissante malgré le nombre (trop) restreint de participants.

Législations actuelles...

Il convient, tout d'abord, de souligner qu'il existe 3 niveaux de hiérarchisation dans la législation des ppp : le niveau européen, fédéral et régional. C'est la directive européenne 91/414/CEE (1991) qui régit l'utilisation des ppp à l'échelle de l'Europe. Elle vise l'harmonisation de la procédure d'évaluation et de mise sur le marché des produits de protection des plantes dans les Etats membres de l'UE. Elle reprend, également, la liste des substances autorisées, les conditions pour qu'un produit puisse être vendu, etc. A noter que si l'autorisation de mise sur le marché de la substance active est une compétence européenne, l'autorisation de mise sur le marché du produit commercial, quant à elle, est une compétence nationale.

La législation fédérale (qui est en fait une traduction de la directive 91/414/CEE) se compose d'un arrêté royal (AR) et deux arrêtés ministériels (AM). L'AR du 28 février 1994 oblige les firmes voulant commercialiser un produit sur le marché belge de le soumettre au service public fédéral (SPF) santé publique pour pouvoir recevoir l'agrégation. Il impose aussi la présence de zones non traitées en bordure de culture le long des cours d'eau (culture ou bande enherbée) appelée zones tampons. L'objectif de ces dernières étant, premièrement, de limiter l'impact des produits ppp sur les organismes aquatiques et, deuxièmement, d'éloigner le pulvérisateur du ruisseau. Enfin, de disposer d'un local phyto aménagé selon des règles strictes destinées à contenir les ppp. L'AM 25 août 2004 oblige, quant à lui, un contrôleur technique tous les 3 ans pour chaque pulvérisateur utilisé en Belgique (hormis les pulvérisateurs à dos). L'AM 22 décembre 2005 (ou arrêté autocontrôle) impose de tenir un registre des entrées (registre in) c.à.d. que l'agriculteur doit noter tout mouvement entrant de ppp, un registre des sorties (registre out) c.à.d. que l'agriculteur doit noter tout mouvement des sorties de ppp et, enfin, un registre d'utilisation des ppp et des biocides. Dans ce dernier registre, doit être stipulé le numéro de la parcelle, la date de semis, la date de traitement, le nom complet du produit, de la dose appliquée, du nombre d'hectares traités et de la

date de récolte. Tous ces registres doivent être tenus en ordre et disponibles pour tout contrôle AFSCA.

La législation régionale cible essentiellement la protection de l'environnement avec notamment, dans cadre du Code de l'eau, les zones de prévention de captage. Ces zones, se trouvant à proximité d'un captage d'eau, sont soumises à une série de règles en rapport avec l'utilisation des ppp. Il existe trois zones sensibles : La zone dite de « prise d'eau » ou zone I entourant directement la prise d'eau où la pulvérisation, le stockage, le remplissage et le nettoyage des ppp sont totalement interdits. Ce sont des sortes de « no man's lands » qui appartiennent, d'ailleurs, généralement aux sociétés de captage ; la zone appelée « zone de prévention rapprochée » ou zone II a. L'eau se trouvant à l'extrémité la plus éloignée de la prise d'eau de cette même zone mettrait théoriquement 24h pour atteindre le point de captage. Là, la pulvérisation y est autorisée mais le stockage, le remplissage et le nettoyage y sont toujours interdits ; La zone de « prévention éloignée » ou zone II b (il faut 50 jours à l'eau se trouvant à l'extrémité la plus éloignée de la prise d'eau de cette zone pour arriver au point de captage). La pulvérisation y est autorisée ainsi que le stockage, le remplissage et le nettoyage de ppp à condition que cela se fasse sur une surface imperméable avec récupération des fuites et des eaux usées.

Outre les différents niveaux de pouvoir proprement dits, il existe d'autres règles réglementant l'utilisation des ppp telle que la conditionnalité, avec l'obligation de passer par le contrôle pulvérisateur tous les trois ans, l'interdiction d'avoir des produits non-agrécés sur l'exploitation, l'obligation de tenir les registres in/out et d'utilisation des ppp et l'interdiction de rejet direct ou indirect de substances dangereuses (hydrocarbures et pesticides) dans les eaux souterraines. Il y a aussi toutes les règles en la matière inhérentes aux guides sectoriels d'auto-contrôle comme la QFL, le GIQF, etc.

...Législations à venir

Ici encore, les changements attendus se situent à trois niveaux de pouvoir. A l'Europe, deux nouvelles directives et un nouveau ré-

glement vont sortir : La directive cadre qui aura pour rôle d'élaborer le cadre quant à l'utilisation des ppp (plans d'actions nationaux, contrôles pulvérisateurs, formation des utilisateurs, etc.). La directive statistique relative à un suivi statistique harmonisé des utilisations des ppp dans les différents pays européens afin de mieux les comparer. Le règlement européen relatif à la mise sur le marché des ppp vise notamment à simplifier la procédure d'agrégation en délimitant trois zones d'agrégation : Si un produit est agrégé dans une zone alors cette agrégation sera étendue à tous les pays constituant cette zone. Il existera en plus la présence d'une zone dite « flottante » c.à.d. qu'il y aura une reconnaissance mutuelle d'agrégation entre deux pays frontaliers mais faisant partie d'une zone différente. Le règlement aura également comme conséquence de passer à une évaluation basée sur le danger plutôt que sur le risque pour l'agrégation des matières actives, ce qui d'après certaines études, ferait « passer à la trape » plusieurs molécules avec comme corollaire une diminution des rendements de l'ordre de 30 %.

Au niveau fédéral, un plan fédéral de réduction des pesticides et des biocides existe depuis 2005. Celui-ci a deux objectifs : Premièrement de réduire de 50 % le risque pour la santé humaine et l'environnement lié aux utilisations non-agricoles de pesticides et biocides et deuxièmement de réduire de 25 % le risque pour les pesticides à usage agricole utilisés en agriculture. Rappelons tout de même que des efforts ont déjà été réalisés dans ce sens depuis les années 90 : développement du système FAR en betteraves, contrôle technique des pulvérisateurs, récupération des emballages vides, ... Une réduction de risque est un concept assez vague et peut être obtenu de différentes manières : ça peut aller d'une suppression pure et dure des molécules les plus à risque à des mesures comme citées ci-dessus et déjà appliquées en partie chez nous. C'est plus vers cette deuxième manière de faire qu'on s'oriente en Belgique. Les conséquences agricoles en Belgique seront : La scission des agrégations (distinction entre les produits à usage professionnel (nécessitant une licence) et les produits à usage amateur) et l'obligation future d'avoir un certificat de lutte phytosanitaire pour pouvoir utiliser les ppp à usage professionnel (voir par ailleurs).

Les changements attendus en Région wallonne sont toujours au stade de la probabilité, ils consistent, essentiellement, en des obligations de disposer d'un mélangeur-incorporeur, d'un lave mains, d'un rince bidon et

d'une cuve annexe (= cuve de rinçage) sur le pulvérisateur après 2010. De même, il faudra sans doute disposer d'un système anti-retour lors du remplissage en eau du pulvérisateur pour éviter la contamination de la source de distribution.

Instauration future de certificats de connaissances pour la manipulation professionnelle de produits de protection des plantes

Actuellement en Belgique, l'AR du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits de protection des plantes à usage agricole répartit ces derniers en quatre catégories différentes.

(Voir tableau 1)

Classe de produits	Vente	Utilisation
PA	Par tous	Par tous
PP	Vendeur agréé	Utilisateur agréé
PP* (contenant une substance active prévue à l'annexe X)	Vendeur agréé	Utilisateur spécialement agréé

Tableau 2: Situation belge après scission des agrégations prévue en 2010.

Pour rappel, pour l'utilisation des produits de classe A, seul est autorisé l'utilisateur agréé ayant donc suivi les cours C phyto. de 120 heures et l'examen au SPF. Une dérogation est toute fois accordée pour les produits de classe A (pas les A*) à quiconque dont la profession principale ou accessoire est d'exploiter ou de gérer une exploitation agricole, horticole, sylvicole ou d'élevage, ou une entreprise de désinfection des semences. Les bénéficiaires de cette agrégation ne peuvent cependant, en aucun cas, utiliser les produits visés ici en vue de leur application chez les tiers.

A ce stade-ci des pourparlers, le conditionnel est bien entendu de rigueur mais les lignes directrices sont tout de même connues. Concrètement, on s'oriente vers une scission des agrégations entre produits à usage amateur (PA) et à usage professionnel (PP) (voir tableau 2). Les PA pourraient être vendus et/ou utilisés librement. En fait les agrégations pour les produits amateurs seront revues pour, in fine, mettre à disposition des utilisateurs amateurs uniquement les produits présentant un niveau d'exposition faible. En revanche, les PP ne pourraient être vendus que par un vendeur agréé et n'être utilisés que par un utilisateur agréé.

Il faudra détenir un certificat pour pouvoir utiliser les PP. Il y aura trois catégories de certificats : Le certificat « Applicateur », les personnes concernées par cette catégorie ne prennent pas de décisions indépendantes

mais exécutent la lutte phytosanitaire toujours sous la responsabilité d'un détenteur du certificat « applicateur/gestionnaire » ; Le certificat « Applicateur/gestionnaire », sont visées les personnes responsables pour la gestion (achat de produits, stockage, décisions, application, ...). Ils peuvent travailler sur leurs terres et chez des tiers ; « Vendeur/consigneur ».

Le système serait dit « englobant » c.à.d. qu'en obtenant le certificat applicateur/gestionnaire, on obtiendrait d'office celui d'applicateur. De même que la personne qui obtiendrait le certificat vendeur/consigneur, obtiendrait aussi par la même occasion celui d'applicateur/gestionnaire et celui d'applicateur.

théorie. Le contenu précis est toujours en cours de négociation. Il est nécessaire de limiter le nombre d'heures de cours surtout pour le certificat « applicateur » où seules choses pratiques devraient être abordées, comme les mesures de protection de l'utilisateur, etc.

Chaque certificat serait valable pour une durée limitée (p. ex. 5 ans). Afin de garantir la mise à jour des connaissances des titulaires de certificats, une procédure de prolongation serait prévue. Cette dernière pourrait se dérouler en suivant des formations annuelles. L'abonnement à des revues spécialisées pourrait également constituer une preuve de mise à niveau. Le certificat serait alors automatiquement renouvelé.

Les personnes suivantes seraient dispensées de la détention d'un certificat : l'aide en cours de formation travaillant sous la responsabilité d'un détenteur du certificat « applicateur/gestionnaire », le manutentionnaire d'un point de vente (à la condition qu'ils ne donnent pas de conseil), les ouvriers et gérants d'une entreprise logistique (transport en gros de détail, stockage). Les différents certificats seraient délivrés par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Deux options pourraient être envisagées pour l'obtention du certificat : la détention d'un diplôme reconnu (le certificat serait accordé directement après obtention d'une série de diplômes belges) ou la réussite d'un examen officiel : Les cours seraient dispensés par un centre de formation agréé (comme pour les cours C phyto. actuels). Ensuite, il y aurait passage d'un examen. On peut aussi envisager un auto-apprentissage (comme le principe du jury central), l'examen final serait libre d'accès aux personnes désirant se former par elles-mêmes.

A noter qu'une période de transition serait prévue, toute personne déjà active au niveau professionnel (p. ex. le propriétaire d'une exploitation agricole ou horticole) pourrait obtenir le certificat sans passer par une formation, et ce, sur simple demande. Le cursus devrait suffisamment refléter la réalité avec une approche axée sur la pratique sur un fond de

Des amendes administratives pourraient être infligées en cas d'infractions graves. Le but est surtout d'obtenir un effet dissuasif. Le retrait temporaire du certificat (et donc du droit d'utilisation des PP) est aussi envisagé. Mais les négociations sur ces aspects n'ont pas encore débutées.

L'intégration maximale à ce qui existe déjà réduira les coûts au maximum et aidera à une mise en place plus aisée.

Le domaine de l'utilisation des ppp a fort évolué ces dernières années et continuera encore à évoluer à l'avenir. Se tenir alerte s'avère donc nécessaire.

La FJA suivra ce domaine de près (nous sommes présents aux négociations au SPF pour les certificats d'agrégation phyto) et nous vous relayerons toutes les différentes avancées dans les commissions Productions Végétales/Environnement. La prochaine (sur ce même thème) est prévue le 23 juillet prochain à Maisière. Venez-y donc nombreux !

Pour visionner les Power Point de cette commission, visitez notre site www.fja.be

Guillaume VAN BINST,
Le secrétaire de commission productions végétales/environnement FJA

Classe de produits	Vente	Utilisation
Non classés	Par tous	Par tous
Classe B (nocif, irritant, sensibilisant)	Vendeur agréé	Par tous
Classe A (très toxique, toxique et corrosif)	Vendeur agréé	Utilisateur agréé
Classe A* (très toxique ou toxique ET figurant à l'annexe X)	Vendeur agréé	Utilisateur spécialement agréé

Tableau 1: Tableau de classification et conditions de vente et d'utilisation des produits de protection des plantes à usage agricole en Belgique actuellement réglée par l'AR du 28 février 1994.

Qui va nourrir le monde ?



Cette question a servi de thème au congrès de lancement pour la présidence française ce 3 juillet à Bruxelles. Six cents personnes étaient présentes au Parlement européen pour en discuter et parmi eux, de grandes personnalités telles que Mariann Fischer Boel, Pascal Lamy, Louis Michel ou l'écrivain Erik Orsenna. Le CEJA avait dix minutes pour y proposer sa vision et c'est une voix féminine venue de Finlande, Kati Partanen, qui a présenté notre opinion. Et cela a servi car la question du Comment installer des jeunes agriculteurs en bonne condition a tarabudé les esprits tout au long de la journée.

De belles paroles

Il faut dire qu'Erik Orsenna, observateur du jour, nous a bien soutenus en déclarant que le chiffre que seul 9% des agriculteurs européens ont moins de 35 ans est un signal d'urgence. Il faut se mettre des objectifs pour encourager les jeunes à reprendre et à vivre dans les fermes. Jeunes hommes ou femmes. Louis Michel y a répondu en disant qu'il faut donner les perspectives à ceux qui veulent travailler la terre. Il n'y

a pas de marge agriculteur nord-sud. Les agriculteurs doivent être protégés des marchés mondiaux. Orsenna a encore par la suite déclaré « Le réel revient, il y a deux ans, l'agriculture c'était ringard, demain ce sera le moteur de notre survie ».

La réalité

La réalité justement. Six milliards aujourd'hui, neuf milliards demain, huit cents millions de gens mourraient déjà de fin alors qu'on for-

çait les agriculteurs à mettre des terres en jachères. Oui représentez-vous qu'il y avait encore 10% de jachères l'an passé pour la récolte qu'on termine de manger... Les agriculteurs ne savent produire que s'il y a un acheteur derrière. Et pour qu'un acheteur achète, il faut d'abord qu'il puisse le faire : moyens financiers, et disponibilité du produit et ensuite qu'il veuille le faire : neuf milliards demain, combien voudront manger du BBB ?

Favoriser l'installation, besoin de crédit et des perspectives selon Louis Michel. Selon nous aussi mais au niveau des crédits AIDA ne nous aide pas. Alors parenthèse sur le sujet : Oui l'Europe a augmenté les normes pour pouvoir bénéficier des aides et le FIA d'avant n'y répondait plus, Oui l'Europe a supprimé la méthode par laquelle notre troisième tranche nous était octroyée mais Non l'Europe n'a pas demandé un rapport aussi détaillé que celui que la Région Wallonne

nous impose, Non l'Europe n'oblige pas une rentabilité et un temps de travail aussi élevé que ce à quoi on nous oblige ici ! Et pour comparer, il suffit de regarder le système AIDA mis en place en Flandre. Système valable et qui fonctionne. Mais malheureusement quand un politique flamand rencontre un wallon, c'est rarement pour partager leurs meilleures idées. Et cela, l'Europe le condamne !!!

Perspectives

OMC au niveau des perspectives, Pascal Lamy, Directeur à l'OMC nous l'a annoncé avec délicatesse mais les négociations du cycle de Doha avancent et en suivant très clairement la mauvaise direction pour nous prise il y a trois ou quatre ans. C'est critiqué de toutes parts mais malgré ça rien ne change. Mandelson a expliqué au monde agricole le 23 juin que sa vision est celle de toute l'Europe. Comment peut-on dès lors s'étonner que les Irlandais ont dit non

au traité de Lisbonne ? Cette question Barroso (Président de la Commission) n'a pas l'air de se la poser car à l'issue du référendum, il a déclaré que ce non n'avait rien à voir avec les politiques prises au niveau européen et que l'Europe est celle que les citoyens souhaitent... Sarkozy n'a pas apprécié et nous non plus !

Plan pesticides

A côté de nourrir le monde, les agriculteurs que nous sommes ont d'autres rôles et notamment celui de protéger l'environnement. A ce niveau bon nombre d'ONG bruxelloises sont très fortes pour nous expliquer comment faire notre métier. Et elles l'expliquent tellement souvent que le plan pesticides que la Commission et le Parlement européens nous proposent est un scandale. Bien sûr qu'il faut étudier chaque mesure permettant de mieux respecter l'environnement. Mais il faut concevoir ces mesures avec réalisme tout en se rappelant que parfois il faut choi-

sir entre une fleur des champs ou des humains qui mourront de faim. Ce plan favorise très nettement les fleurs des champs ou l'alimentation des tipules. Il n'émet par contre aucune solution ou idée pour favoriser la recherche. Frédérique Ries, notre représentante belge (MR) est dans la commission qui a en partie réalisé ce plan. Espérons que le réalisme lui reviendra ainsi qu'à ses collègues. Le CEJA a en tout cas écrit et publié une position en ce sens.

Voilà un petit mot de l'actu européenne, d'autres sujets sont en discussion mais je vous donne rendez-vous du 20 au 23 septembre à Anney en France pour un gros sommet agricole européen. La FJA y sera et si vous êtes motivés, dites le nous et vous ferez sans doute partie de notre délégation. D'ici là bon Libramont, bonnes moissons et lors de ces moments dites vous bien que c'est nous tous ensemble qui nourrissons le monde.

Xavier Bourgeois, Délégué CEJA

Les Jeunes Agriculteurs à la rencontre des Jeunes Libéraux Européens : des positions opposées sur la Politique Agricole Commune



En réaction à un document publié par l'organisation représentative des jeunes libéraux européens (Lymec) dans lequel ceux-ci dénoncent le budget européen octroyé à l'agriculture, le CEJA a souhaité organiser une rencontre avec leurs représentants. Ce document intitulé « The cap is crap » (La PAC s'est nul) prétend qu'il est anormal qu'une grande partie du budget européen soit consacré à l'agriculture alors que, d'après eux, ce secteur ne représente que quelques pourcents du PIB européen. Pour les jeunes libéraux, les priorités sont ailleurs : énergie, transport, environnement, recherche...

La FJA et le Groene Kring ont été mandatés par le CEJA pour participer à cette rencontre. Rencontre plus qu'importante compte-tenu des discours ultra-libéraux tenus par le Lymec.

Pour les représentants des jeunes libéraux, qui rappellent le sont probablement les responsables politiques européens de demain, les agricul-

teurs de l'UE doivent être capables de répondre librement à la demande du marché mondial. Leur position radicale est claire : « ceux qui ne sont pas concurrentiels doivent se reconverter ». Preuve de leur méconnaissance du secteur agricole européen, le Lymec est convaincu que le marché mondial est prospère et que la hausse des prix des denrées alimentaires est



une bonne nouvelle pour les agriculteurs qui, une fois tout système de quota aboli, pourront répondre à la demande mondiale croissante. Selon eux, la PAC est un outil qui maintient artificiellement les prix de l'alimentation à un niveau bien trop élevé ; les mesures de protection empêchant les produits agricoles de pays en développement d'accéder à nos marchés.

Libéralisation, confiance aux lois du marché et par conséquent démantèlement de la PAC sont les maîtres mots du discours tenu par le Lymec.

La rencontre du 5 juillet fut donc l'occasion de rappeler que notre agriculture est soumise à une flopée de contraintes et de normes en tout genre (sociales, environnementales, sécurité alimen-

taire, bien-être animal...). Les agriculteurs sont donc loin d'être concurrentiels. La concurrence sera toujours déloyale tant que les règles du jeu ne seront pas les mêmes pour tous. Ce fut également l'occasion de préciser les multiples rôles de l'agriculture dans le paysage européen (nourrir la population en quantité et en qualité, protection et aménagement du territoire, maintien d'un tissu rural et social fort...). Le budget de la PAC représente +/- 100 eur par habitant et par an. Ce budget nous paraît raisonnable pour l'ensemble des missions et des exigences demandées à nos agriculteurs. De plus, il était bon de souligner que les outils de soutien et de protection de nos marchés sont fortement démantelés et que l'UE est la première à soutenir les pays les moins développés pour l'essor de leur agriculture.

s'accordaient à dire que la PAC était loin d'être parfaite et que son budget pourrait sans doute être mieux réparti. Cependant, nous avons rappelé à quel point une PAC forte est nécessaire pour garantir la stabilité dont les agriculteurs ont besoin et surtout pour leur garantir un prix rémunérateur. Cette stabilité est nécessaire compte-tenu des lourds investissements consentis mais elle est également nécessaire pour garantir au consommateur une régularité d'approvisionnement et une régularité de prix des denrées alimentaires.

Suite à notre intervention, le discours des représentants du Lymec se voulait plus modéré. Espérons qu'ils prennent conscience de l'importance de la PAC et qu'à l'avenir, les agriculteurs européens puissent compter sur leur soutien. Mais le chemin est encore long.

La FJA et le Groene Kring

Grégory ETIENNE

BOVELO... Nous voilà !

En ce beau dimanche du 1er juin, quelques membres FJA de la Province de Namur accompagnés de Greg, Guillaume et Olivier ont chaussé les baskets, sorti les shorts (sauf notre nouveau permanent) et rempli les gourdes (peu importe avec quoi d'ailleurs !) pour une balade en vélo dans la belle région du Condroz.

Effervescence vers midi sur la place d'Havelange, tout le monde apprête son vélo, et nous voilà une quinzaine à démarrer en direction des petits villages et hameaux de la région. Une première halte de ravi-

taillement et on pense pouvoir redémarrer... mais non ! Guillaume nous fait le coup de la panne ! Heureusement le service technique n'est pas loin. On continue vers une deuxième halte pour visiter le musée

Monopoly à Barys. On s'improvise une pause « hors programme » pour un petit apéro et repas sur le pouce chez Caro, Thérèse et Pierre à Emeville. Une petite photo de famille et nous voilà repartis vers le dessert : les fraises d'Ossogne ! Bizarrement on y retrouve notre président provincial qui n'a pas eu le courage de pédaler avec nous.

Un dernier effort (et quel effort !) pour remonter jusqu'à Havelange où tout le monde se retrouve pour un grand



barbecue. Très très bonne journée pour

tout le monde... les fesses nous l'ont d'ailleurs rappelé

encore pendant un jour ou deux !

ENVIE DE PARLER ? BESOIN D'AIDE ? NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS

et vous proposons gratuitement :

- une écoute bienveillante pour rompre l'isolement
- des avis et accompagnements de la profession
- des visites de soutien

Agricultrices de contact :

Liège et Brabant Wallon

Jacqueline DIET : 087 67 40 20

Luxembourg

Lucie MERNIER : 061 31 14 34

Namur et Hainaut

Marianne MONJOIE: Tél. : 081 56 95 32

U.A.W. Chaussée de Namur 47

5030 GEMBLoux Tél. : 081 60 00 60 Fax : 081 60 04 46

www.fwa.be

Avec le soutien du Ministère de l'Agriculture, la Ruralité, l'Environnement et du Tourisme, des Provinces de Liège et du Luxembourg et CERA

La FJA présente à la 74^{ème} Foire Agricole de Libramont

A l'heure où le secteur agricole est en pleine crise, la plus grande vitrine européenne de l'agriculture ouvrira bientôt ses portes.

Dans le contexte difficile que nous connaissons depuis maintenant plusieurs mois, nous nous demandons quel sentiment il faut adopter à l'arrivée de la 74^{ème} édition de cette grande foire dont le thème concerne les enjeux de la technologie dans l'Europe, ou : « Agriculture européenne : Intelligence et technologie ».

Alors, faut-il boycotter l'événement ou au contraire maintenir une forte présence d'agriculteurs sur place afin de faire valoir nos droits et montrer à quel point notre métier est important.

Par rapport à cette question, la Maison de l'Agriculture et de la Ruralité a décidé plus que jamais de maintenir sa présence dans le but de défendre au mieux le monde agricole. Il est de bon ton de rappeler que le stand (32.05) occupé par la Fédération des Jeunes Agriculteurs, la Fédération Wallonne de l'Agriculture et par l'Union des Agricultrices Wallonnes, reste le stand des membres, pour les membres!

C'est pourquoi, comme chaque année, de nombreuses permanences sont prévues au sein des différents services afin de rester proche du mouvement.

Dans ce contexte difficile, le Bureau National ainsi que le Bureau Administratif de la FJA seront donc sur place pour accueillir les membres et répondre aux nombreuses questions face à l'actualité agricole, mais également pour maintenir la pression auprès de nos

politiques, concernant les dossiers sur le feu comme le bien trop ancien dossier AIDA.

Il ne faut pas oublier que face à ces dossiers épineux, lorsqu'elle est sollicitée, la FJA est bien souvent le précurseur de décisions importantes, et que comme ses hôtes de la Foire, a une ardeur d'avance !

Les stages agricoles

Au vu de l'obligation d'effectuer un stage agricole pour l'obtention des aides à la première installation pour un jeune souhaitant s'installer après le 1^{er} décembre 2008, la FJA s'est portée candidate à l'encadrement de ces stages.

Nous serons donc à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous orienter le mieux possible dans vos choix.

De même, nous serons à l'écoute des candidats maître de stage désireux d'accueillir un stagiaire dans leur exploitation et donc de permettre à un jeune d'avoir une meilleure approche de l'exploitation agricole et d'en comprendre les réalités.

La formation

Le stand de la FJA sera également une vitrine pour la formation agricole professionnelle. Nous rappellerons l'opportunité qu'ont les jeunes de suivre des formations leur permettant d'approfondir leurs connaissances dans le domaine agricole, que ça soit dans les cours d'agriculture générale (= A et nécessai-

res pour l'accès aux cours B), de reprise d'exploitation (= B et nécessaires à l'obtention de l'AIDA), ou de spécialisation. Cours qui bien sur sont totalement gratuits pour les participants.

De plus, à l'heure où la communication entre les organisations professionnelles et la base revêt une importance primordiale, un nouvel outil nommé FoRJA a vu le jour.

Cet outil vise à améliorer les connaissances sur les liens qui existent entre l'agriculture, l'économie et la société. Tout en développant les compétences en matière de communication et le renforcement des capacités d'analyse et d'argumentation, il permettra à tout qui est intéressé, de s'impliquer profondément dans la défense du monde agricole, avec les meilleures armes !

Interreg IV Grande Région et Itinéraires Gourmands Transfrontaliers

Dans le cadre du projet européen « Interreg IV », la Fédération des Jeunes Agriculteurs, Accueil Champêtre en Wallonie, ainsi que le Hainaut Développement, ont décidé, une nouvelle fois, d'unir leurs forces et leurs compétences, afin d'organiser un espace commun transfrontalier dédié exclusivement aux produits de bouche.

Ces stands (72-02 et 72-01A), dénommés I.G.T. - Itinéraires Gourmands Transfrontaliers, occupent une place de choix sur l'espace « Ardenne Joyeuse » de la Foire de Libramont.

C'est grâce au soutien fi-

nancier du FEDER (Fond Européen de Développement Régional), de la Région wallonne, et de la Province de Hainaut, que cette action pourra voir le jour.

Ce ne sont pas moins de 16 producteurs des provinces de Hainaut, de Namur, de Liège, de Luxembourg, des départements du Nord, et de la Meuse (promotion de la marque « Meuse et Merveilles ») qui seront présents sur le stand transfrontalier IGT.

Tout au long de la foire, un surprenant panel de goûts et de saveurs de terroir vous sera proposé sur nos stands.

Dégustations et grimage

Une autre action de bouche sera proposée sur le stand FWA - FJA - UAW lors du vendredi de l'inauguration. En plus des tartines de fromage préparées par les UAW, et des traditionnels

Orvaux (pour les puristes !) une dégustation de viande BBB et de lait cru titillera les papilles des amateurs de bons produits.

Pendant que les parents discuteront ou profiteront de choses et d'autres, les enfants pourront être grimés aux couleurs des animaux de la ferme les samedi et dimanche de la foire.

Thomas FRIPPIAT

